

Compléments en date du 18/06/2026 - 018490/KK P - Plantation vigne en AOP Côte rôtie – Ampuis (69)

Bonjour,

Veuillez trouver ci-dessous les réponses aux diverses remarques.

Merci pour votre retour.

Je peux encore apporter des précisions, comme le dessin/schéma de la parcelle.

Mais peut être qu'une photo de coteau serait plus parlante. Car la parcelles étant en friche (épaisse, nombreux églantier etc.) je n'ai pas accès précisément à tous les murs existants, ou rocher affleurants.

Réponse du 18.06.2026 :

Votre projet s'insère sur un secteur sensible (risque d'érosion, d'impact sur les cours d'eau et la biodiversité) et doit être précisé.

- pourriez-vous préciser « l'enherbement des espaces qui pourront l'être » : enherbement des inter-rangs ? des chemins de circulation ? des coins et bordures de parcelles ?

Nous enherberons les tournières, les chemins et certains entre rangs.

- le sens des rangs est-il prévu à la verticale de la pente ?

Nous allons reconstruire toutes les terrasses, les existantes (qui datent des romains et des siècles antérieurs, cette parcelle était cultivée jusque dans les années 60 /70, il a encore des cerisiers par endroits qui donnent chaque année) et en créer d'autres. Quand cela sera possible, nous planteront les rangs dans le sens opposée la pente, mais le but des terrasses est justement d'annuler la pente au maximum, de travailler au plat ou en légère pente. L'eau est freinée grâce à la culture en terrasse.

- est-il prévu des aménagements de gestion des eaux pluviales ou limitation de leur ruissellement (drain, fossés végétalisés, bandes tampons, haies filtrantes, ...) ?

Le ruisseau qui est au milieu de la parcelle, est un ruisseau d'orage. Il ne coule qu'en hiver, pendant 1 ou 2 mois. Certaines années, il reste sec. Pour limiter les ruissellements, toutes les terrasses seront reconstruites. C'est le meilleur anti ruissellement. Utiliser depuis 2500 ans dans nos vignobles. Bien entendu s'il y a des talus ils seront enherbés. Les spécialistes des études de risque géologique sont formels, de la vigne et des terrasses sont un bon moyen d'annuler les risques, ou de les limiter fortement.

- est-il prévu une zone tampon avec les cours d'eau (en contrebas mais également celui situé au sein des parcelles 405 et 420) ?

Nos parcelles s'arrêtent au minimum à 25 m du ruisseau de la Félodière. 80 % de nos parcelles sont entre 30 et 40 m du ruisseau. Il y aura une forêt entre les deux, qui sera conservée. Aucun risque pour le ruisseau. De plus avec notre système de terrasses, il n'y aura pratiquement aucun ruissèlement. Ce sont des terroirs de schistes, qui jamais ne se sont écroulé en 2000 ans. Une bonne partie de l'eau s'infiltre. Nous travaillons ou enherbons tous nos sols, ce qui favorise la pénétration l'eau dans le sol.

- un état initial faune/flore des parcelles a-t-il été réalisé ?

Non, mais nous en avons déjà fait un pour une autre parcelle située à Saint Pierre de bœuf, en Coteau Rhodanien il y a 3 ans. Nous retrouvons un peu les mêmes espèces.

- est-il prévu une adaptation du calendrier des travaux en fonction de la sensibilité de l'avifaune (en dehors des périodes de nidification) et des prévisions météorologiques (en période sèche) ?

Oui, nous ne travaillerons que pendant l'hiver (de début décembre à février/ mars). La remise en état de ces coteaux historiques, va s'étaler sur une dizaine d'année je pense, soit, 1000 à 1500 m² par année.

- est-il prévu la conservation d'arbres au sein ou en bordure de parcelle ?

Oui, mais on parle ici plutôt de buissons, de ronces et de genêt, ainsi que de quelques arbres. Des espaces verts seront conservés dans les zones pentues, formées de roches. Ce sont des espaces qui seront laissés à la nature. C'est une chance pour nous de pouvoir travailler au milieu de la faune et la flore locale.

- pourriez-vous préciser « création d'espace pour les reptiles etc.... conservation de taillis pour la faune » en étant si possible exhaustif sur ce qui est prévu et en illustrant par exemple par une cartographie,

Les lézards vert et des lézards des murailles adorent nos murs de pierres sèches. Ainsi que les vipères et couleuvres.

Ce sont des centaines de m de murs qui seront remis en places, reconstruits ou créés. Plus les espaces de roches et de rocher conservés. Je vous ferais un plan au besoin. Mais pour résumer, il y aura des murs de partout. Je peux vous envoyer une photo d'un coteau de Côte Rôtie, cela sera assez proche.

- les voies d'accès sont-elles existantes ? Sinon nécessitent-elles des défrichements ?

Les voies d'accès sont déjà existantes. Pas besoin de les défricher.

Votre projet étant situé au sein du Parc naturel régional du Pilat, je vous invite à les contacter pour avoir leurs recommandations. Je les contacterai dans un deuxième temps. Ils sont en général de bon conseil, ont un avis consultatif. Nous travaillons en harmonie avec le parc du Pilat. Ils nous demandent de participer au développement touristique, à travers l'accueil de nombreuses personnes, dans diverses formules. Mais nous devons pouvoir également travailler et vivre de notre activité. Du bon sens simplement. Les coteaux rhodaniens viticoles font partie du paysage de notre région depuis plusieurs millénaires.

Cordialement,

Mr Garon Kevin